

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

- DU 19 DÉCEMBRE 2025 -



ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12/11/2025
3. CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE
4. SUBVENTION POUR FRAIS DE GESTION DE CANTINE DE L'ECOLE PRIVEE
5. SUBVENTION POUR ACTIVITES PEDAGOGIQUES
6. PRESENTATION DU BILAN DE LA CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE – 2024/2025
7. PRIX DES REPAS DE LA CANTINE DE L'ECOLE PUBLIQUE
8. TARIFS DE L'ANIMATION JEUNESSE AU 01/01/2026
9. TARIFS MUNICIPAUX
10. DECISIONS MODIFICATIVES N°3 – BUDGET PRINCIPAL
11. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
12. ADHESION A LA PRESTATION « PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE
13. RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
14. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS
15. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 19 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-BLANC, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Bernard GIBERGUES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : M. GIBERGUES Bernard, M. BERGOT Stéphane, Mme MITH Marie-Françoise, M. HABASQUE Claude, Mme LE MESTRE Sandra, M. JAOUEN François, M. PELLEN Jean Luc, Mme TREBAOL Solange, Mme MEHALLEL Laurence, Mme DUPONT Béatrice, Mme LANNUZEL Marie-Louise, Mme FAGON Maryvonne, M. GOUEZ Dominique, M. MAUGUEN David, M. DENOTTE Jean Paul.

M. REDOUTE David arrive à 18 h 10 et prend part aux votes à compter de la délibération n°2.

M. MARCHADOUR Hervé arrive à 18 h 25 et prend part aux votes à compter de la délibération n° 9.

ABSENTS : Mme PAGE Evelyne, Mme DENIEL Sandrine, M. TROADEC Thierry, M. LIORZOU Guillaume, Mme HANSJACOB Danièle, M. LE GOFF Yves, Mme LÉON Sylvie, Mme PHILIP Françoise, Mme QUÉMÉNEUR Marie-Thérèse, M. MORIN Ludovic.

PROCURATIONS :

Mme PAGE Evelyne donne procuration à Mme TRÉBAOL Solange.

Mme DENIEL Sandrine donne procuration à Mme LE MESTRE Sandra.

M. TROADEC Thierry donne procuration à M. JAOUEN François.

M. LIORZOU Guillaume donne procuration à M. MARCHADOUR Hervé.

Mme HANSJACOB Danièle donne procuration à Mme MITH Marie-Françoise.

M. LE GOFF Yves donne procuration à Mme DUPONT Béatrice

Mme LÉON Sylvie donne procuration à M. DENOTTE Jean Paul.

Mme PHILIP Françoise, donne procuration à M. BERGOT Stéphane.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. David MAUGUEN a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12/11/2025

Le procès-verbal de la réunion du 12 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que le point n° 11 (Débat d'orientations budgétaires - DOB) est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal au mois de janvier afin de respecter le délai de dix semaines entre la présentation du DOB et le vote du budget primitif prévu le 4 mars 2026.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE - **DELIBERATION N° 1**

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, rappelle qu'un contrat d'association a été signé entre l'Etat et l'école privée de Bourg-Blanc. Conformément à la convention passée entre la commune et l'école privée, le Conseil Municipal doit fixer chaque année le montant de la participation qui sera versée à l'OGEC de l'école Saint-Yves / Notre Dame au titre du contrat d'association.

Pour l'année 2026, il est proposé de fixer le montant du contrat d'association avec l'école privée à 159 560 € selon le calcul ci-dessous (augmentation du coût de la vie + 1,2 %).

CONTRAT D'ASSOCIATION	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
	0,90%	0,40%	0,00%	0,20%	0,90%	2,30%	1,00%	0,20%	1,90%	5,90%	4,90%	1,10%	1,20%
Nombre d'élèves à la rentrée de septembre	208	197	194	178	187	176	175	171	173	172	183	182	186
Forfait de base	124 192	124 689	124 689	124 938	126 062	128 961	130 251	130 511	132 991	140 837	147 738	149 363	151 155
Variation nombre d'élèves (base 210)	-167	-1 089	-1 341	-2 687	-1 948	-2 946	-3 063	-3 420	-3 307	-3 596	-2 681	-2 810	-2 438
TPS	8 926	8 962	8 962	8 980	9 043	9 251	9 343	9 362	9 540	10 103	10 598	10 714	10 843
TOTAL	132 951	132 562	132 310	131 231	133 157	135 266	136 530	136 453	139 224	147 344	155 655	157 267	159 560

La commission des Finances, réunie le 3 décembre, a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention de 159 560 € à l'OGEC de l'école Saint-Yves / Notre Dame pour l'année 2026.

- dit que cette subvention sera versée par tiers aux mois de janvier, avril et septembre.

David REDOUTE arrive à 18 h 10 et prend part aux votes à compter du point suivant.

SUBVENTION POUR FRAIS DE GESTION DE CANTINE DE L'ECOLE PRIVEE - **DELIBERATION N° 2**

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, rappelle que la subvention accordée en 2025 à l'école Saint-Yves / Notre Dame à titre de participation aux frais de gestion de la cantine de l'école était de 1 359 € et propose qu'elle soit portée à 1 375 € en 2026 (augmentation du coût de la vie + 1,2 %).

La commission des Finances, réunie le 3 décembre, a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 1 375 € à l'OGEC de l'école Saint-Yves / Notre Dame pour l'année 2026 à titre de participation aux frais de gestion de la cantine.

SUBVENTION POUR ACTIVITES PEDAGOGIQUES - **DELIBERATION N° 3**

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, propose que le montant de la subvention accordée aux écoles privée et publique au titre des activités pédagogiques passe de 4 750 € à 4 807 € en 2026 (augmentation du coût de la vie + 1,2 %).

La commission des Finances, réunie le 3 décembre, a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accorde aux associations de parents d'élèves des écoles publique et privée de la commune une subvention de 4 807 € pour financer des activités pédagogiques et des classes de découverte pendant l'année scolaire 2025 / 2026 ainsi que les frais liés à ces activités.

PRÉSENTATION DU BILAN DE LA CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE - 2024/2025

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, présente au Conseil municipal le bilan de la cantine du groupe scolaire pour l'année scolaire 2024 / 2025 :

Ce bilan intègre les frais de fonctionnement du local (eau, téléphone, électricité, gaz), mais ne prend pas en compte les amortissements du bâtiment et du matériel antérieurs à septembre 2015.

PRIX DES REPAS DE LA CANTINE DE L'ECOLE PUBLIQUE - [DELIBERATION N° 4](#)

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, présente les propositions des prix des repas à l'école publique pour 2026 qui intègrent une augmentation en fonction de l'indice du coût de la vie (+ 1,2 %).

La commission des Finances, réunie le 3 décembre, a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer comme suit le prix des repas à la cantine de l'école publique à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- 3,83 € pour le 1^{er} et le 2^{ème} enfant,
- 2,53 € pour le 3^{ème} enfant et les suivants,
- 6,43 € pour les adultes (ce prix étant réduit du montant de la subvention accordée par l'Etat pour les enseignants qui peuvent en bénéficier),
- 1,24 € par jour le prix de l'accueil à la cantine pour les enfants qui, pour raison médicale uniquement, devront apporter leur repas.
- Les tarifs ci-dessus seront majorés de 1,18 € pour tout repas non réservé.

TARIFS DE L'ANIMATION JEUNESSE AU 01/01/2026 - [DELIBERATION N° 5](#)

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, rappelle les tarifs en vigueur depuis le 01/01/2024 et présente les propositions pour 2026.

PROPOSITION DE TARIFS JEUNESSE AU 01/01/2026		
Tarifs	Quotient familial	Cotisation annuelle par adolescent
Tarif 1	Entre 0 € et 700 €	33 €
Tarif 2	Entre 701 € et 1190 €	44 €
Tarif 3	Entre 1191 € et plus	54 €

La commission des Finances, réunie le 3 décembre, a donné un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la cotisation annuelle à l'animation jeunesse telle que présentée ci-dessus.

TARIFS MUNICIPAUX - DELIBERATION N° 6

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, rappelle les tarifs en vigueur pour la Maison du Temps Libre et les droits de place. Elle présente ensuite les propositions de tarifs au 01/01/2026.

PROPOSITION DE TARIFS POUR LA LOCATION DE LA MAISON DU TEMPS LIBRE AU 01/01/2026				
MAISON DU TEMPS LIBRE	Personnes ou associations de Bourg-Blanc		Personnes ou associations extérieures à Bourg-Blanc	
	Tarif en vigueur	Proposition	Tarif en vigueur	Proposition
Particulier ou groupe	400 €	Pas de modification	600 €	1 000 €
Associations et organismes à but non lucratif	Gratuit		650 €	Pas de modification
Associations à caractère humanitaire	Gratuit		400 €	
Entreprises, organismes à but lucratif ou à caractère professionnel	400 €		800 €	

Remise de 50 € appliquée sur ces tarifs si les loueurs peuvent justifier de factures d'au moins 100 € dans les commerces blancs-bourgeois (pas de modification).

Caution	600 € (pas de caution pour les associations de la Commune)	Pas de modification	600 €	1 000 €

PRÊT DE MATERIEL COMMUNAL AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Pour tout prêt de matériel (percolateur, enceinte, micro...), une caution de 100 € sera demandée aux associations.
--

DROITS DE PLACE		
	Tarif en vigueur	Proposition
Droits de place gens du voyage	5 €	6 € / famille / jour pour un emplacement avec électricité
Droits de place commerçants ambulants	3 €	2 € / mètre linéaire / jour pour un emplacement sans électricité 2,50 € / mètre linéaire / jour pour un emplacement avec électricité

La commission des Finances, réunie le 3 décembre, a donné un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les tarifs au 01/01/2026 tels que proposés ci-dessus.

DECISIONS MODIFICATIVES N°3 – BUDGET PRINCIPAL - **DELIBERATION N° 7**

Sandra LE MESTRE, Adjointe au Maire, présente le projet de décisions modificatives n°3 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, valide les décisions modificatives n°3 telles que présentées ci-après.

DECISIONS MODIFICATIVES N°3 2025 BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
C/ 2313/020/1 chp 041	Constructions	235 342,00 €
C/ 2111/845/105/25	Terrains nus	2 000,00 €
C/ 21848/313/140/13	Autres matériels de bureau et mobilier	2 000,00 €
C/ 2312/845/105/153	Installations, matériel et outillages techniques	90 000,00 €
TOTAL		329 342,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
C/ 2031/020/1 chp 041	Frais d'études	226 203,00 €
C/ 2033/020/1 chp 041	Frais d'insertion	9 139,00 €
C/ 10222/020/1	FCTVA	4 000,00 €
C/1641/020/1	Emprunt	90 000,00 €
		- €
TOTAL		329 342,00 €

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

ADHESION A LA PRESTATION « PROTECTION DES DONNEES » DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE - **DELIBERATION N° 8**

Monsieur le Maire explique que toutes les collectivités territoriales et établissements publics ont obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

La fonction de Délégué à la Protection des Données peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclus avec un organisme indépendant de la collectivité responsable du traitement.

Pour permettre aux collectivités territoriales et établissements publics de se mettre en conformité, le Centre de Gestion du Finistère a mis en place ce service et accompagne les collectivités sur ce sujet depuis de nombreuses années.

La mise en œuvre de la directive NIS 2 (sécurité des réseaux et des systèmes d'Information) qui vise à renforcer le niveau de cybersécurité des tissus économique et administratif des pays membres de l'UE et les menaces qui pèsent sur les collectivités amènent aujourd'hui le Centre de Gestion du Finistère à proposer une prestation « protection des données », incluant la protection des données personnelles au titre du RGPD et la cybersécurité au titre de la sécurité des réseaux et des systèmes d'information.

Les modalités d'adhésion à cette nouvelle prestation sont précisées dans la convention en annexe qu'il convient d'approuver.

Le Conseil municipal,

Vu Le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui impose à tous les organismes publics la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) ;

Vu la directive (UE) 2022/2555 du parlement Européen et du Conseil Européen, concernant les mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, connue également sous le nom de Directive NIS 2 « Network and Information Security » entrée en vigueur le 16 janvier 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la prestation de service « protection des données » proposée par le centre de gestion du Finistère à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
- approuve les termes de la convention d'adhésion à la prestation « protection des données » annexée à la présente délibération ;
- autorise le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Hervé MARCHADOUR arrive à 18 h 25 et prend part aux votes à compter du point suivant.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - **DELIBERATION N° 9**

Monsieur le Maire présente le rapport comportant les observations définitives de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de communes concernant les exercices 2019 et suivants.

Ce rapport a été adressé préalablement au Président de la Communauté de Communes qui l'a présenté à l'organe délibérant. Il est ensuite adressé aux Maires des communes membres pour présentation et débat en Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission des finances du 03/12/2025 : les différents points ont été abordés précédemment.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS QU'IL TIENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Création d'une piste cyclable route de Plabennec : entreprise EUROVIA de BREST pour un montant de 71 567,55 € HT.

Fin de séance à 18 H 40

LISTE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
- DU 19 DÉCEMBRE 2025 -

Objet de la délibération	N° de la délibération	Vote du Conseil municipal
CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE PRIVEE – Délibération n° 1	CM 19122025 DEL 1	Approbation à l'unanimité
SUBVENTION POUR FRAIS DE GESTION DE CANTINE DE L'ECOLE PRIVEE - Délibération n° 2	CM 19122025 DEL 2	Approbation à l'unanimité
SUBVENTION POUR ACTIVITES PEDAGOGIQUES - Délibération n° 3	CM 19122025 DEL 3	Approbation à l'unanimité
PRIX DES REPAS DE LA CANTINE DE L'ECOLE PUBLIQUE - Délibération n° 4	CM 19122025 DEL 4	Approbation à l'unanimité
TARIFS DE L'ANIMATION JEUNESSE AU 01/01/2026 - Délibération n° 5	CM 19122025 DEL 5	Approbation à l'unanimité
TARIFS MUNICIPAUX - Délibération n° 6	CM 19122025 DEL 6	Approbation à l'unanimité
DECISIONS MODIFICATIVES N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL - Délibération n° 7	CM 19122025 DEL 7	Approbation à l'unanimité
ADHESION A LA PRESTATION « PROTECTION DES DONNES » DU CENTRE DE GESTION DU FINISTERE - Délibération n° 8	CM 19122025 DEL 8	Approbation à l'unanimité
RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - Délibération n° 9	CM 19122025 DEL 9	Approbation à l'unanimité